



INFORMATION DES POPULATIONS

VERMILION ETABLISSEMENT DE CAZAUX

RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS



DEPOT DE CAZAUX
Rue de la Caone
33260 LA TESTE DE BUCH



LE DEPOT D'HYDROCARBURES DE CAZAUX

La société VERMILION exploite un site de traitement, de stockage et d'expédition du pétrole produit sur le champ pétrolifère de Cazaux. Le pétrole brut provient des différents sites de production situés aux environs du dépôt de Cazaux. Le pétrole est transféré par un réseau de canalisations et fait l'objet d'une séparation, pour différencier les différents effluents (eau, pétrole brut et gaz). Le pétrole brut est alors stocké dans un réservoir, puis il est transféré par un pipeline alimentant le dépôt d'Ambès. L'eau de gisement est réinjectée en maintien de pression, le gaz traité via un oxydateur thermique.

L'établissement VERMILION de Cazaux est classé au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement du fait des caractéristiques du pétrole brut qui est stocké ; le site est une installation dite SEVESO « Seuil Haut » pour une capacité de stockage de 2 884 tonnes de pétrole brut.

Site « SEVESO »

Suite à l'accident industriel majeur survenu à Seveso en Italie en 1976, les instances européennes ont adopté une directive baptisée Seveso renforcée en 1996, 2003 et 2012.

Cette directive impose aux Etats membres de l'Union Européenne la mise en place d'une législation spécifique à l'égard des établissements dont l'activité peut présenter un risque industriel. Si ce risque est considéré comme majeur, ces entreprises sont classées « Seveso seuil haut » et doivent informer les populations riveraines. C'est l'objet de cette note d'information.

Accident industriel majeur

C'est un accident technologique grave, très rare, se produisant dans un établissement industriel (ou nucléaire) et dont les conséquences dépassent les limites du site. Selon la nature des produits et les quantités impliquées, l'accident prendra la forme d'un incendie, d'une explosion, etc. Ses conséquences pourront affecter les hommes, l'environnement ou les biens.

NATURE DES RISQUES

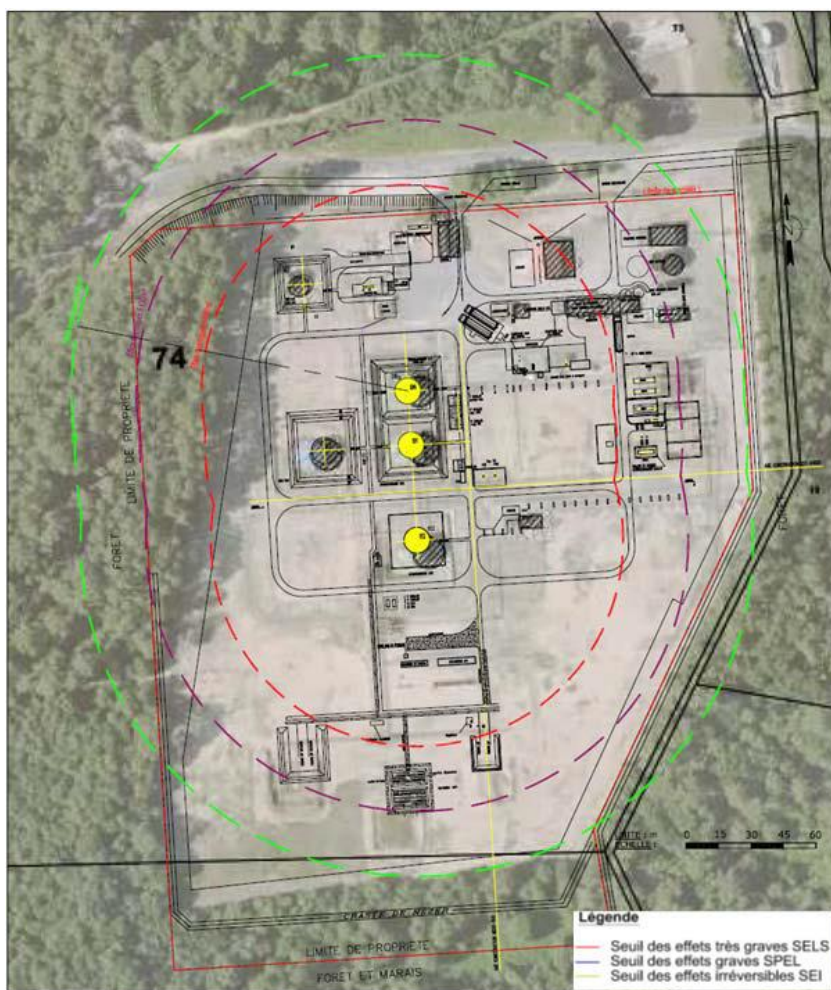
De par sa nature, le pétrole brut est un liquide dangereux pour l'environnement aquatique et également un liquide inflammable. Les risques associés sont donc liés au stockage du pétrole ; ils concernent :

- Incendie - brûlures par rayonnement thermique
- Explosion - blessures par onde de pression
- Pollution - de l'air (fumées en cas d'incendie), du sol et de l'eau (présence d'hydrocarbures)
- Blessures par bris de glace

Le périmètre d'information retenu correspond à la zone-enveloppe des effets irréversibles pour la santé. Elle résulte d'un scénario *boil-Over*.

Le *boil-over* se caractérise par la formation d'une boule de feu sur un bac de stockage de liquide inflammable, pris dans un incendie, du fait de la vaporisation d'une masse d'eau présente au fond du bac.

La zone d'effet concerne uniquement les zones forestières et la voie de circulation au nord du dépôt. En cas d'accident il y aura donc un blocage de l'axe de circulation passant à proximité du site.



MAITRISE DES RISQUES

Afin de garantir la sécurité sur les établissements industriels, les réglementations française et européenne imposent un ensemble très strict de règles. L'exploitant est ainsi tenu de mettre en place des moyens techniques et une organisation permettant de prévenir les phénomènes accidentels et d'en maîtriser les conséquences.

Le système de gestion de la sécurité

C'est un ensemble de règles et procédures de l'exploitant qui définissent :

- l'organisation de l'activité
- la formation du personnel et des entreprises extérieures
- l'identification et la gestion des risques, c'est-à-dire les phénomènes dangereux et les moyens techniques et organisationnelles nécessaires pour les gérer
- les mesures à prendre en cas d'accident

Les réponses aux urgences

En cas d'événement, 2 types d'organisation sont possibles :

- **Le Plan d'Opération Interne (POI)**, en cas d'accident, c'est d'abord l'industriel qui prend les mesures d'urgences et organise les secours à l'intérieur de son établissement. Si le sinistre dépasse les limites du site, il demande au Préfet la mise en œuvre du Plan Particulier d'Intervention.
- **Le PPI** (Plan Particulier d'Intervention), ce plan est réalisé par la Préfecture pour mieux garantir la sécurité des populations riveraines du site. Il permet à chacun des différents intervenants de prendre rapidement les bonnes décisions grâce à l'emploi de fiches réflexes adaptées à chaque situation. Le PPI est évolutif et prend en compte les modifications apportées aux installations résultant des mesures de réduction des risques demandées par l'Etat.



RENSEIGNEMENTS UTILES

VERMILION

Rue de la Caone
33260 LA TESTE DE BUCH
05 56 22 90 45

DREAL NOUVELLE AQUITAINE

Cité administrative
2 rue Jules Ferry
33200 BORDEAUX
05 56 24 88 22

PREFECTURE DE LA GIRONDE

2 esplanade Charles de Gaulle
33000 BORDEAUX
05 56 90 60 60

EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR, L'ALERTE EST DONNEE PAR UNE SIRENE

VOUS DEVEZ ALORS APPLIQUER LES CONSIGNES DE LA BROCHURE JOINTE.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE, LE PPI EST CONSULTABLE DANS LES MAIRIES DE CAZAUX ET LA TESTE DE BUCH, OU EN PREFECTURE DE GIRONDE